



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

8 octobre 2019

Contact presse :  
Claire Avelle  
07 66 42 72 33  
[c.avelle@afc-france.org](mailto:c.avelle@afc-france.org)

---

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

---

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015  
APE. 9499Z

---

## Communiqué

# Bioéthique : La mobilisation ne fait que commencer

Une foule considérable s'est retrouvée autour du Sénat ce dimanche 6 octobre pour manifester ses inquiétudes sur la loi de bioéthique en discussion à l'Assemblée Nationale.

Encouragée par ce très grand succès dans la rue, la vingtaine d'associations rassemblées dans le mouvement Marchons Enfants est bien décidée à poursuivre à son action si Emmanuel Macron ne répond pas à ses demandes :

1. un moratoire sur ce projet de loi
2. l'application du principe de précaution à la procréation humaine et à la filiation
3. le développement d'un véritable politique de la fécondité avec un grand plan de lutte contre l'infertilité
4. l'abolition de la GPA et de toute marchandisation humaine dans le monde entier

Plusieurs dates (1er décembre, 19 janvier, 8 mars, 17 mai et 14 juin) ont d'ores et déjà été réservées par les organisateurs pour poursuivre d'une manière ou d'une autre la mobilisation du peuple français dimanche dernier.

Rien n'est encore joué ! Les débats se poursuivront à l'Assemblée Nationale jusqu'au 9 octobre. Le texte de loi n'y sera voté solennellement que le 15 octobre. Puis il sera discuté au Sénat, avant vraisemblablement de revenir à l'Assemblée.

Les Associations Familiales Catholiques restent plus que jamais mobilisées pour informer l'opinion publique et encouragent leurs adhérents à continuer à rencontrer leur député et leurs sénateurs pour leur faire part de leurs graves préoccupations face à cette loi néfaste et injuste.

Elles espèrent que la voix de la rue sera entendue et que le grand bricolage, fabriqué de toute pièce à l'Assemblée Nationale, sera démantelé au Sénat pour, qu'enfin, un vrai débat ait lieu.